



Carotte, céleri, laitue, oignon, poireau, ail

Avertissement No 11 – 18 juillet 2013

- Situation générale.
- Carotte : taches foliaires en légère progression, charançon en fin d'activité (Montréal).
- Céleri : premiers cas de tache cercosporéenne, tache bactérienne stable, punaise stable, un peu de mineuse, peu de symptômes de carences mais traitements préventifs requis.
- Laitue : pucerons et punaises plutôt stables, jaunisse et cicadelle à surveiller, recul du mildiou et de la tache bactérienne, peu de brûlure de la pointe malgré la chaleur, peu de montaison mais risque élevé.
- Oignon : population de thrips en légère hausse, maladies stables, premiers cas de tache pourpre.
- Ail et poireau : période de ponte de la teigne en cours.

SITUATION GÉNÉRALE

La chaleur, souvent accompagnée d'un taux d'humidité élevé, s'est poursuivie durant la dernière semaine (du mercredi 10 juillet au mardi 16 juillet). Les températures de jour ont été égales ou supérieures aux normales saisonnières tous les jours (jusqu'à 33 °C le 15 juillet). Les températures de nuit ont été plutôt basses (10 à 13 °C) du 11 au 13 juillet et, par la suite, supérieures aux normales dans la plupart des régions. Les précipitations ont été généralement faibles durant la dernière semaine. Des averses et orages dispersés reçus le 10 juillet ont surtout touché les régions centrales (Lanaudière et Centre-du-Québec) tandis que les averses du 16 juillet ont affecté principalement le Saguenay–Lac-Saint-Jean. L'annexe 1 présente la carte du cumul des précipitations.

Sur plusieurs fermes, en raison du faible taux d'humidité du sol, l'irrigation a été nécessaire pour maintenir la croissance des cultures. Les orages (dont ceux du 17 juillet) et la pluie prévus durant les prochains jours seront certainement bénéfiques.

CAROTTE

Taches foliaires

Les taches foliaires, principalement la tache cercosporéenne, apparaissent graduellement dans les champs semés un peu plus tardivement (Lanaudière et Montréal-Ouest). Cependant, c'est présentement dans les premiers champs semés de ces régions qu'on observe le plus de taches. Aucun symptôme n'est rapporté dans les champs autour de Québec (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches).

Dans les carottes destinées à la récolte de fin de saison, on recommande de commencer les traitements fongiques seulement lorsque le rang de carotte couvre une largeur de plus de 30 cm (rang à demi fermé en sol organique) et qu'il y a plus de 25 % des plants qui ont au moins une tache sur une des feuilles intermédiaires. Pour plus de détail, consultez la stratégie d'intervention sur les brûlures foliaires de la carotte présentée dans l'avertissement **No 10** du 15 juillet 2005.

Charançon

Enfin! La période d'activité du charançon semble s'achever en Montérégie-Ouest. La stratégie d'intervention contre cet insecte devra être réévaluée. Au besoin, relisez l'avertissement [No 08](#) du 28 juin 2013.

CÉLERI

Tache ou brûlure cercosporéenne

Des symptômes de tache cercosporéenne ont été observés dans quelques champs de céleri en Montérégie-Ouest. Les taches sont grises à brunâtres, relativement grosses et ont une texture sèche. De plus, elles n'ont habituellement pas de marge bien définie. Sur les pétioles, les lésions sont allongées. Un cas a aussi été signalé dans le céleri-rave, mais le diagnostic reste à confirmer.

Bien que la tache cercosporéenne soit habituellement moins agressive que la tache septorienne (l'autre maladie fongique d'importance dans le céleri), elle nécessite également un suivi phytosanitaire rigoureux. Voici les recommandations de base pour la lutte contre les taches foliaires, septorienne ou cercosporéenne, dans le céleri et le céleri-rave :

- Débuter les traitements fongicides dans tous les champs de la ferme, que la maladie y soit présente ou non.
- Répétez les traitements aux 7 jours si l'humidité à l'intérieur du feuillage demeure élevée.
- Circulez le moins possible dans les champs lorsque le feuillage est humide.
- Commencez toujours, lors des opérations culturales (pulvérisation, désherbage, etc.), par les champs sains et terminez par les champs les plus affectés. Les déplacements de la machinerie représentent le principal mode de dissémination de la maladie d'un champ à l'autre.

Prenez note que le fongicide FLINT a récemment été homologué pour lutter contre les brûlures septorienne et cercosporéenne dans le céleri et le céleri-rave. Le fongicide QUADRIS a aussi été homologué pour cet usage, mais seulement dans le céleri.

Tache bactérienne (*Pseudomonas*)

Continuez les traitements préventifs avec un fongicide à base de cuivre dans les champs où des symptômes sont observés (Montérégie-Ouest). Pour plus de détails sur cette maladie, consultez l'avertissement [No 08](#) du 28 juin 2013.

Insectes

La situation demeure stable en ce qui a trait à l'activité de la **punaise terne**, demeurez vigilant. Les seuils d'intervention contre cet insecte sont présentés dans l'avertissement No 06 du 14 juin 2013.

La présence de dommages de **mineuse** est aussi fréquemment rapportée. Généralement, aucune intervention n'est justifiée contre cet insecte compte tenu des dommages peu significatifs qu'il occasionne.

Carences

En général, on observe encore très peu de symptômes de carence en bore (gerçure du pétiole) ou en calcium (cœur noir) dans les champs (Montérégie-Ouest). Continuez les traitements préventifs en priorisant les champs approchant de la maturité puisque ce sont les plus susceptibles d'être affectés. Pour plus de détails, consultez l'avertissement [No 10](#) du 11 juillet 2013.

LAITUE

Pucerons et punaises

Les pucerons restent bien actifs en Montérégie-Ouest. Dans les secteurs près de Québec (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches), cet insecte est maintenant un peu plus présent et des traitements ont été nécessaires sur certains sites. On doit aussi continuer de surveiller de près la punaise terne dans le sud de la province principalement. La punaise pentatomide est moins présente (Montérégie-Ouest).

Les seuils d'intervention recommandés pour la lutte contre les pucerons sont présentés dans l'avertissement [No 07](#) du 22 juin 2006. La stratégie d'intervention contre les punaises est présentée dans l'avertissement [No 04](#) du 30 mai 2013.

Cicadelles et jaunisse de l'aster

On commence à observer des plants atteints de jaunisse de l'aster dans certains champs de laitue en Montérégie-Ouest. La cicadelle de l'aster, l'insecte vecteur de cette maladie, est présente dans plusieurs champs. À partir de maintenant, il est donc possible qu'on ait à intervenir spécifiquement contre les cicadelles.

Les interventions contre les cicadelles sont recommandées lorsque :

- Des symptômes de jaunisse sont notés sur 1 % ou plus des plants et que les cicadelles sont présentes (peu importe leur nombre).
- Les cicadelles sont abondantes et des symptômes de jaunisse (peu importe le nombre de plants atteints) sont notés dans le même champ ou dans les champs voisins.

Il est inutile de traiter les champs qui seront récoltés dans moins de 2 semaines. Ce délai est requis entre l'infection du plant de laitue par la jaunisse et l'apparition des premiers symptômes. Si vous devez intervenir, utilisez un insecticide qui sera également efficace contre tous les autres ravageurs présents dans le champ.

Pour plus de détail sur la stratégie de lutte contre la cicadelle, consultez le dernier point de l'avertissement [No 10](#) du 23 juillet 2004.

Mildiou

Le temps davantage ensoleillé et chaud a permis un recul du mildiou (Montérégie-Ouest). En effet, moins de champs sont atteints et les taches restent localisées sur les feuilles du bas. Continuez les traitements préventifs dans les champs affectés et les champs voisins en ciblant les périodes pluvieuses. L'avertissement [No 08](#) du 28 juin 2013 donne les informations de base concernant cette maladie.

Tache bactérienne

Les conditions plus sèches n'ont pas permis à cette maladie de progresser faisant en sorte que globalement moins de champ sont affectés (les pires champs ont été récoltés). Les taches demeurent localisées sur les feuilles du bas. Les fermes où cette maladie est observée doivent appliquer rigoureusement les mesures préventives recommandées dans l'avertissement [No 04](#) du 30 mai 2013.

Maladies du sol

On continue d'observer des pertes reliées aux maladies du sol (*Sclerotinia*, *Pythium*, *Rhizoctonia* et *Botrytis*) en Montérégie-Ouest principalement, mais elles sont davantage modérées.

Brûlure de la pointe (tip-burn)

Malgré la chaleur, en général peu de symptômes de brûlure de la pointe ont été observés dans les champs. **Continuez les traitements préventifs avec le calcium foliaire en ciblant les périodes de croissance les plus actives (températures élevées). Au besoin, irriguez les sols avant qu'ils deviennent trop secs.** Consultez la stratégie d'intervention présentée à la fin de l'avertissement [No 04](#) du 2 juin 2005.

Montaison (montée à la graine prématurée)

On observe présentement peu de cas montaison hâtive dans la province. Compte tenu des fortes chaleurs, le risque reste cependant élevé. Examinez le point de croissance de vos laitues et, si possible, récoltez plus tôt les champs ou la montaison débute de manière à éviter de les perdre. L'avertissement [No 09](#) du 4 juillet 2013 fournit davantage d'information sur la montaison hâtive.

OIGNON

Thrips

Les populations de thrips sont encore généralement faibles, mais en augmentation dans les régions de la Montérégie-Ouest et de Lanaudière. Des traitements sont donc à prévoir prochainement. **Dépistez minutieusement vos champs de manière à bien évaluer la population de thrips présente. Le seuil d'intervention recommandé est de 1 thrips par feuille.** Étant donné que la lutte contre le thrips de l'oignon s'avère complexe et que de nouvelles matières actives sont maintenant homologuées contre ce ravageur, **un bulletin présentant une stratégie d'intervention à jour contre ce ravageur sera bientôt publié.**

Brûlure de la feuille et autres maladies

La situation est demeurée plutôt stable en ce qui concerne les maladies dans les oignons. Une légère hausse de la **brûlure de la feuille (*Botrytis*)** est observée dans certains champs en Montérégie-Ouest et dans Lanaudière, mais sans plus. On sait que des températures supérieures à 30 °C ont pour effet de bloquer la sporulation de ce champignon. Continuez les traitements préventifs contre cette maladie ou les autres maladies foliaires présentes (brûlure stemphylienne, pourriture bactérienne) en vous assurant que le feuillage sera bien protégé lors des périodes de mouillure.

Tache pourpre

Des symptômes de **tache pourpre (alternariose)** ont aussi été observés dans un champ d'oignon espagnol dans Lanaudière. Cette maladie apparaît sous forme de grosses taches de forme ovale. Au début, la tache mesure de 2 à 3 cm, est gorgée d'eau et possède un centre blanc. Par la suite, elle s'agrandit rapidement, brunit et finalement, il y a formation d'un anneau allant de noirâtre à violacé près de sa marge. Cet anneau est lui-même entouré d'un anneau de tissu jaune. Une tache mature peut mesurer de 3 à 5 cm. Les taches se développent plus facilement sur les vieilles feuilles ou le feuillage endommagé (pluies fortes, grêle, thrips, herbicides, etc.) Cette maladie s'attaque surtout à l'oignon espagnol et au poireau; on la voit plus rarement dans l'oignon jaune ou l'oignon vert (échalote). **On recommande de commencer les traitements fongicides contre cette maladie dès que les premières taches sont observées.** Il faut s'assurer que le feuillage sera bien protégé lors des longues périodes de mouillure du feuillage.

AIL ET POIREAU

Teigne du poireau

Le nombre de captures est en baisse sur la majorité des sites de piégeage des régions du sud de la province. Dans les régions les plus froides (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches), le nombre de captures demeure élevé. Les dates de traitements proposées il y a deux semaines pour les producteurs qui ne font pas de piégeage restent valides. Au besoin, revoyez l'avertissement [No 09](#) du 4 juillet 2013. Voici, en rappel, les dates d'interventions proposées :

– Montérégie	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 4 et 16 juillet▪ Avec 1 traitement : 10 juillet
– Lanaudière et Basses-Laurentides	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 4 et 17 juillet▪ Avec 1 traitement : 10 juillet
– Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie et Outaouais	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 5 et 19 juillet▪ Avec 1 traitement : 12 juillet
– Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 14 et 28 juillet▪ Avec 1 traitement : 21 juillet

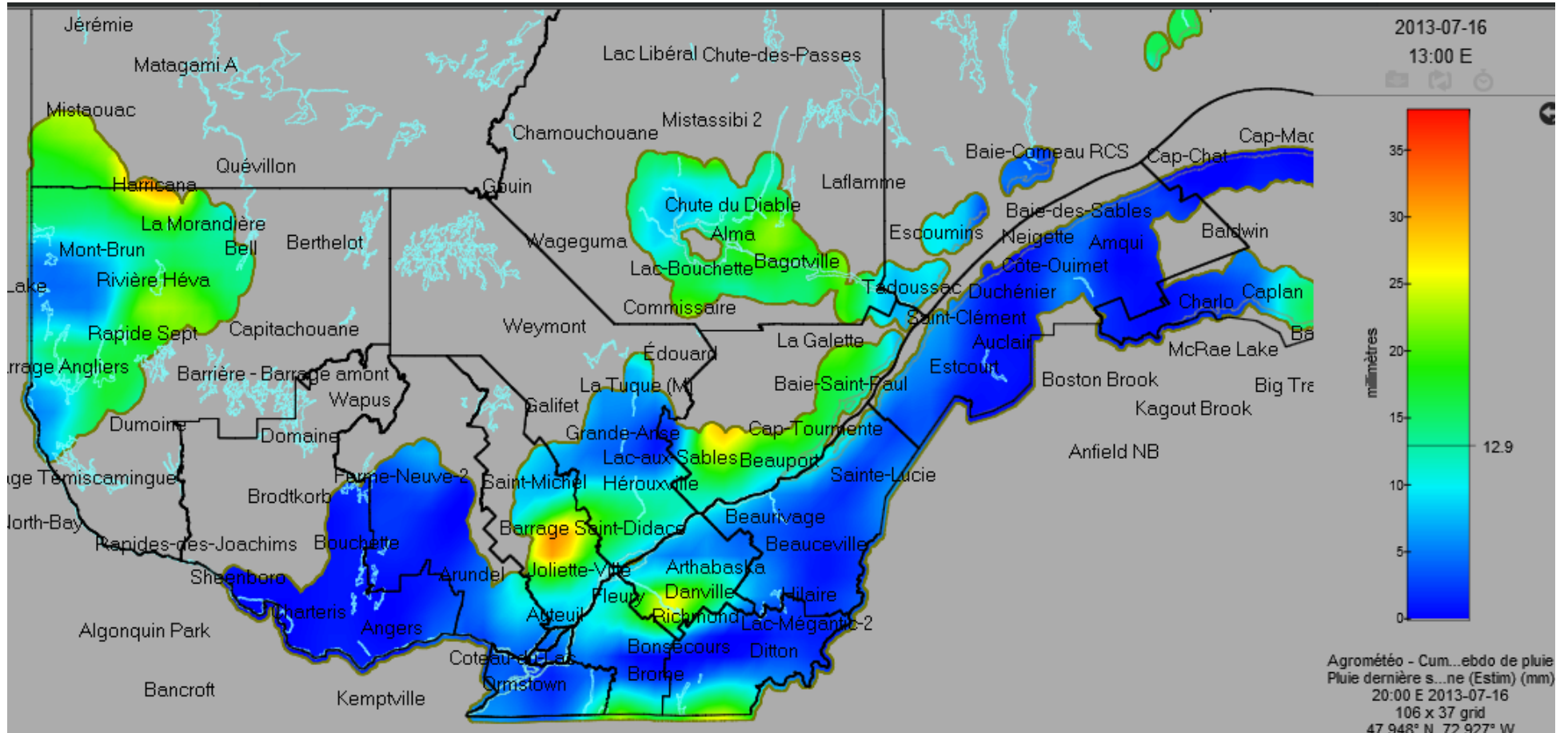
LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome – Avertisseur
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ
Téléphone : 450 427-2000, poste 5106
Courriel : mario.leblanc@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Alexandra Tremblay, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 11 – Carotte, céleri, laitue, oignon... – 18 juillet 2013

Annexe 1

Carte provinciale des précipitations cumulées du mercredi 10 juillet au mardi 16 juillet 2013



Source : Agrométéo Québec (site en développement), une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC